

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 08587
Numéro SIREN : 399 506 641
Nom ou dénomination : ATALIAN PROPLETE

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt 4994

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 11 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 11 janvier,
A 10 heures,

Les associés de la société **ATALIAN PROPLETE SAS** (ci-après « la Société ») se sont réunis en Assemblée Générale au siège de la société, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tarek SEHNAOUI, en sa qualité de Président de la Société.

M. Alexandre SCHAFF, Directeur juridique du Groupe Atalian est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Démission du Président et nomination d'un nouveau Président,*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.*

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Démission du Président et nomination d'un nouveau Président

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Tarek SEHNAOUI de ses fonctions de Président, prenant effet le 11 janvier 2022.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, M. Florian AUBIN, né le 21 mai 1978 à Paris (XVI^e arrondissement), domicilié 21, avenue Mozart, 75016 Paris,

Le mandat de Président est donné à compter du 11 janvier 2022 et pour toute la durée restant à courir du mandat de M. Tarek SEHNAOUI, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

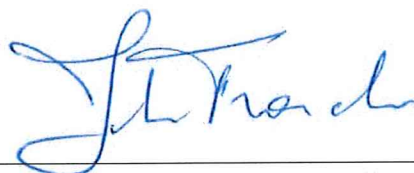
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



ATALIAN SAS

Associé

M. Florian AUBIN, *Président*



ATALIAN HOLDING

DEVELOPMENT

AND STRATEGY S.A.

Associé

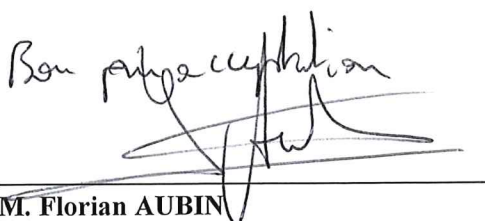
Représentée par la société FJ

INTERNATIONAL INVEST,

Administrateur Délégué, elle-même

représentée par Monsieur Franck JULIEN

Administrateur Délégué



M. Florian AUBIN

Bon pour acceptation du mandat de Président



M. Alexandre SCHAFF

Secrétaire de Séance

